



DES ÉQUIPES
et



DES CENTRES
DE FORMATION



Très

PRATIQUES



LEVAGE - SOUDAGE
ÉLECTRICITÉ - ÉNERGIE
NUCLÉAIRE - ÉCHAFAUDAGE
INCENDIE - MAINTENANCE...

 **apave**
mission de confiance

APAVE Formation renseignements et inscriptions www.apave-formation.com

N° Indigo
0 820 20 12 13
0,09 € TTC/min

PROFESSIONNALISATION DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Apave, votre partenaire formation

Recrutement

Accueil

Analyse des besoins

Formation

Qualification



DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES COMPÉTENCES DE VOTRE PERSONNEL INTÉRIMAIRE

Apave formation, création de compétences.
Ensemble, préparons le développement de votre activité et l'avenir des salariés intérimaires !

Nouveaux marchés, nouveaux services, nouvelles obligations

A l'écoute permanente de votre marché, vous prenez toutes les mesures nécessaires pour offrir un service de qualité.

Acteur de référence, fiable et réactif, vos succès dépendent pour une large part, de la mise en valeur d'une formation pertinente des personnels choisis par vos soins pour répondre aux demandes de votre clientèle d'entreprises.

Trois raisons pour mettre en œuvre une politique de

formation dynamique :

- 1/** les entreprises utilisatrices de services Intérim renforcent leurs exigences en matière de sécurité et de compétences professionnelles certifiées,
- 2/** la sécurité des personnes est un des volets importants de la réglementation du travail,
- 3/** la nouvelle loi de cohésion sociale reconnaît les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) comme acteur de recrutement.

LA RÉGLEMENTATION

Sécurité au travail : Article L 231-3-1

- « tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité aux bénéficiaires des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de techniques, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire »
→ demandez votre poster « Formation Sécurité vos obligations. »
- Loi de cohésion sociale 2002.
- Accord national interprofessionnel de mai 2004.

Vos besoins

- Respecter les obligations réglementaires en matière de sécurité.
- Garantir l'employabilité des personnels en mission.
- Optimiser le sourcing sur des bassins d'emplois en pénurie de compétences.





Nos solutions

A partir d'un catalogue national, Apave, leader de la formation à la maîtrise des risques, vous propose :

- Une offre globale formations sécurité : habilitation électrique, Caces, travaux en hauteur, sécurité incendie, risques chimiques, radioprotection, énergie-pressure, sécurité et santé au travail.
- Un grand nombre de stages techniques-métiers, qualifiants ou professionnalisants : monteur tuyauteur, monteur en isolation thermique industrielle (niveau 1, 2, 3), monteur électricien, électrochauffagiste, technicien de pose d'équipement sécurité...
- Des compétences en matière d'analyse des besoins pour élaborer avec vous des actions de formation qui répondent exactement à vos attentes.

Les plus

- Un partenariat avec les ETT pour les formations déployées sous les dispositifs CDPI, CIPI, financés par le FAF-TT.
- Un réseau de conseillers formation interlocuteurs privilégiés des ETT.
- 130 certifications - Agréments à disposition.
- Echanges réguliers avec le FAF-TT, votre organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle (OPCA).
- Une expérience dans le montage de cursus formation « sur mesure », qualifiant.
- Une proximité avec nos 130 espaces formations et des chantiers écoles adaptés.
- De nombreuses sessions formation ouvertes chaque semaine, + de 15 000 sessions programmées en France.
- Une mise à jour permanente de notre offre sur notre site www.apave-formation.com avec inscription possible.

60 %

du budget formation des ETT est lié aux formations sécurité

2 M

de salariés intérimaires en 2006, soit 600 000 équivalents temps plein
Chiffres INSEE

220 000

actions de formation concernant l'intérim en 2006
Chiffres PRISME

Pour en savoir plus sur nos formations et vous inscrire :

www.apave-formation.com

N° Indigo
0 820 20 12 13
0,09 € TTC/min

Le saviez-vous ?

- Le CDPI permet de monter un cursus formation, à hauteur de 450 heures maximum, dont l'objectif est de répondre aux exigences spécifiques de vos clients (sous réserve de son acceptation par les instances paritaires du FAF-TT).
- Apave peut vous accompagner dans la validation (bilan de positionnement) du recrutement des personnels intérimaires dans le cadre d'un CDPI, ou d'un contrat de professionnalisation.
- L'habilitation électrique est délivrée par le chef d'établissement qui emploie le personnel (Publication UTE P 49). La partie travaux pratiques incombe à l'entreprise utilisatrice (sur son site).
- Le temps passé en formation e-learning bénéficie d'une attestation de présence.